

PROTCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) Renouvellement pour l'année scolaire 2023-2024

Le PAI est établi pour une année scolaire. Son renouvellement est nécessaire tous les ans, même s'il n'y a pas d'évolution de l'état de santé de l'enfant. Le PAI de l'année précédente reste toutefois valide jusqu'à son renouvellement, si aucun changement de l'état de santé de l'enfant n'est survenu.

Je soussigné(e) M. ou Mme

responsable de l'enfant :

déclare vouloir renouveler le PAI de mon enfant pour l'année scolaire 2023-2024, **m'engage à fournir une ordonnance de moins de 3 mois** ainsi que les médicaments afférents d'une validité couvrant toute l'année scolaire en cours et déclare être informé que le fonctionnement mis en place durant l'année 2022/2023 est conservé dans l'attente du renouvellement du PAI.

ne souhaite pas que le PAI de mon enfant soit renouvelé. **Je m'engage à fournir un certificat médical.**

Date :

Signatures des parents :

Mentions légales

Les informations mentionnées dans les formulaires sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des structures scolaires, périscolaires, extrascolaires et petite enfance. Les destinataires des données sont les services municipaux de la Mairie de Castelginest, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, la MSA Midi-Pyrénées Sud (la sécurité sociale agricole), le Service de Gestion Comptable de Toulouse Couronne-Est à BALMA, l'Académie de Toulouse, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et toute autre organisme uniquement à la demande de l'intéressé. Les durées de conservation de ces données à caractère personnel respectent les normes réglementaire applicables. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données, le droit d'opposition au traitement ou d'obtenir la limitation des traitements et de la portabilité de vos données personnelles, ainsi que de droits relatifs aux informations d'une personne décédée. Pour exercer ces droits, vous devez adresser votre demande :

Par courriel à dpd@mairie-castelginest.fr ou par adresse postale à : - MAIRIE DE CASTELGINEST - A l'attention du Délégué à la Protection des Données , Grand'Place du Général de Gaulle - CS 20243 - 31142 CASTELGINEST.

Vous pouvez, à tout moment, porter réclamation devant l'autorité de contrôle compétente,

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), sur le site internet : - www.cnil.fr